

L'Union syndicale suisse et la politique de crise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **28 (1936)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Union syndicale suisse et la politique de crise.

Le Département fédéral de l'économie publique a invité les organisations économiques les plus importantes à donner leur avis sur la situation économique actuelle de la Suisse et en particulier sur la direction à suivre en politique économique. Le Comité de l'Union syndicale suisse a répondu le 8 février 1936 par une requête, dont voici la teneur:

Au Département fédéral de l'économie publique,
B e r n e.

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 21 janvier et vous remercions de bien vouloir nous fournir l'occasion d'exprimer notre opinion sur la situation économique et sur son développement probable au cours du proche avenir, ainsi que sur les directives de la politique économique de l'Etat.

Sur la base des statistiques économiques disponibles, nous nous sommes efforcés d'esquisser le cours suivi jusqu'ici par la crise et la situation économique actuelle de notre pays, car c'est sur la base des faits seulement qu'il est possible de tirer des conclusions quant au développement probable de la situation et à la possibilité de l'influencer.

1. Le cours suivi jusqu'ici par la crise et la situation économique actuelle.

1. La crise sur le marché extérieur.

Les premiers symptômes de la crise dans l'économie suisse se manifestèrent à partir de 1929, venant de l'étranger, et se révélèrent en particulier sous forme d'un recul des exportations. Deux phases très distinctes se dessinent dans cette réduction des débouchés étrangers. L'indice des quantités de marchandises exportées, pondéré par leurs valeurs, l'indice le plus sûr en ce qui concerne l'exportation, a été pour la moyenne annuelle:

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Indice total . . .	100	87	71	45	45	48	46
Textiles . . .	100	85	75	44	38	37	32
Articles en métal .	100	85	59	37	44	48	55
Denrées alimentaires	100	93	77	48	46	38	39
Produits chimiques .	100	78	79	62	69	72	76

Le déficit des exportations, qui en 1930 n'atteignait en moyenne que 13 % et qui passait à 29 % en 1931, s'éleva à 55 % en 1932, ce qui est en corrélation avec la baisse du cours des changes en Angleterre et dans d'autres pays constituant pour nous des débouchés importants. Depuis, les exportations de produits du textile et de l'alimentation ont encore reculé, tandis que celles des montres et des machines ont progressé sans cesse, bien que lentement. En moyenne, l'exportation s'est stabilisée à un niveau variant entre 45 et 48 % de ce qu'il était en 1929. D'une manière générale, la crise ne s'est pas aggravée depuis 1932 dans les industries d'exportation, bien que d'importantes modifications se soient produites dans le volume des articles exportés, modifications favorables dans le cas notamment de la métallurgie et défavorables dans celui du textile.

Cet exposé sur la situation est confirmé par les chiffres sur le degré d'occupation dans les entreprises industrielles que publie l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Il n'est malheureusement pas possible de faire une distinction entre les entreprises qui travaillent pour l'exportation et celles qui alimentent le marché intérieur. Le degré d'occupation le plus bas a été enregistré dans les industries horlogère, chimique et dans celle de la soie depuis fin 1932 jusqu'à fin 1933; dans l'industrie de la broderie, le degré d'occupation tomba plus bas encore au cours de l'année 1934. Si, par contre, au cours de 1935, le niveau le plus bas de l'occupation a été atteint dans la métallurgie, c'est que les influences de la situation économique sur le marché intérieur ont été déterminantes. Dans les entreprises travaillant exclusivement pour l'exportation, l'occupation s'est légèrement améliorée au cours de l'année dernière.

Bien que l'*agriculture* dépende principalement du marché intérieur, elle n'a pas échappé à l'influence de la crise qui sévit dans l'industrie, car 20 % de la production laitière qui durant les années de prospérité étaient normalement exportés exercèrent une pression sur les prix. La production ne diminua pas de ce fait, elle augmenta au contraire en raison de ce que lorsque les prix sont bas les agriculteurs doivent vendre davantage pour faire face à leurs charges. C'est pourquoi le rendement brut de l'agriculture se modifia en même temps que les exportations. La diminution la plus forte fut enregistrée en 1932 au moment où la pression exercée sur les prix fut la plus sensible. Depuis, la situation s'est stabilisée.

Le *tourisme* suivit exactement le même développement que l'exportation. Le nombre des touristes étrangers diminua à partir de la seconde moitié de 1931, soit après la dévalorisation des pays du bloc de la livre sterling et le recul fut plus marqué encore en 1932, tandis qu'il n'y eut plus de diminution notable au cours des années suivantes. Les entreprises vivant de l'exportation et du tourisme ont cela de commun — il n'y a naturellement pas de

règle sans exception — qu'elles sont obligées de se contenter de marges de gain plus restreintes. Très souvent, il n'y a plus aucun excédent d'exploitation et dans l'hôtellerie même le produit de l'exploitation ne suffit pas toujours à couvrir les intérêts des capitaux passifs. Il en est de même pour une grande partie de l'agriculture. Le fait que depuis 2 ans la situation ne s'est pas aggravée dans ces branches économiques ne saurait nous inciter à trop d'optimisme ou à prétendre que l'aide accordée par l'Etat est désormais superflue.

2. La crise sur le marché national.

La Suisse avait le grand avantage, au moment où éclata la crise internationale, d'avoir une économie intérieure n'accusant aucune sur-expansion dangereuse. La décadence de l'industrie de la broderie et de la soie datait d'avant déjà. En général, les branches économiques travaillant pour le marché indigène furent encore très actives jusqu'au milieu de 1934, soit pendant près de 4 ans après que la crise internationale eut fait son apparition.

Le pilier le plus puissant de l'économie nationale fut l'*activité dans le bâtiment*. Le nombre des logements terminés dans 26 villes fut, pour la moyenne annuelle, de:

1910/13	6,089	1927/30	7,715
1914/18	1,436	1931/34	11,200 *
1919/26	3,551	1935	6,431 *

* Les chiffres concernant les années 1931/35 ne sont pas tout à fait comparables avec ceux des années précédentes, car de nouvelles communes ont été englobées dans la statistique.

D'aucuns prétendent que l'activité intense, qui s'est manifestée dans le bâtiment au cours des dernières années, aurait eu un caractère spéculatif et que les constructions de logements ont largement dépassé les besoins. Il est certain que dans diverses localités la construction dégénéra en spéculation. Cependant, d'une manière générale le nombre des nouveaux immeubles ne dépasse pas la demande en logements neufs. Il est vrai que de 1931 à 1934 la production de logements fut beaucoup plus élevée que durant les années d'avant-guerre, soit de 1910 à 1913 (de 84 %). Il faut néanmoins tenir compte de ce que durant la guerre et les années qui suivirent, la construction fut réduite à zéro, et c'est sous l'influence de la prospérité renaissante, soit de 1927 à 1929, que la pénurie de logements se fit sentir et qu'il fallut rattraper le temps perdu.

Malgré l'activité déployée dans le bâtiment, la construction de logements avant la guerre n'a cependant pas encore été égalee ni même dépassée, car de 1914 à 1934 il s'est construit en moyenne par année 5300 logements. On ne saurait évidemment se fonder uniquement sur les années d'avant-guerre; il n'existe pas en réalité une production bien déterminée, cette dernière dépend du mouve-

ment de migration de la population campagnarde vers les villes, mouvement qui a été plus actif au cours des 10 dernières années que durant les années précédentes.

Quoi qu'il en soit, on peut attribuer l'effondrement général que l'industrie du bâtiment subit actuellement — à quelques exceptions près — non pas à une spéculation exagérée, mais à la crise qui a frappé le marché indigène et qui est en étroite corrélation avec le cours suivi par la politique économique.

A part le bâtiment, on manque malheureusement de chiffres sur la production indigène. Par contre, les statistiques relatives au *trafic* nous permettent de tirer des conclusions positives sur la situation économique. Depuis 1929, le trafic des CFF s'est modifié comme suit:

	Trafic des voyageurs		Trafic des marchandises	
	Par 1000 personnes	Indice	par 1000 tonnes	Indice
1929	126,550	100	19,276	100
1930	127,911	101	18,547	96
1931	124,273	98	17,793	92
1932	116,864	92	15,273	79
1933	114,854	91	14,796	77
1934	114,293	90	14,983	78
1935 *	108,273	86	14,359	74

* Chiffres provisoires.

Le trafic des voyageurs, qui est le baromètre par excellence du pouvoir d'achat de la population, ne s'est presque pas modifié jusqu'en 1931. En 1932, il subit un premier recul important dû surtout à la diminution du nombre des touristes. La nouvelle réduction qui se manifeste depuis 1935 marque très nettement le début de la restriction du pouvoir d'achat due à la crise du marché indigène.

Dans le trafic des marchandises, la crise est plus marquée encore. Le recul que l'on attribuait tout d'abord à une diminution des transactions commerciales extérieures et au trafic en transit, a été l'année dernière de 5 % et il est dû exclusivement à l'aggravation de la situation économique en Suisse; le recul eut été plus prononcé encore si le trafic en transit n'avait pas augmenté temporairement.

Les précieuses enquêtes faites par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur le chiffre d'affaires dans le commerce de détail, ne remontent malheureusement que jusqu'en 1932. Ces chiffres se sont modifiés comme suit:

1932	100	1934	95
1933	97	1935	93

Ces chiffres confirment que jusqu'en 1934 la réduction du chiffre d'affaires sur le marché intérieur a été minime; cette diminution fut fortement influencée par la baisse des prix. Tel n'est plus le cas en 1935, car à partir de la seconde moitié de cette année une tendance contraire se manifeste.

Jusqu'en 1933, les variations du *degré d'occupation* dans les entreprises travaillant exclusivement pour le marché indigène, ne sont pas alarmantes outre mesure, puisque le recul n'est que de quelques pour-cents. C'est à partir du dernier trimestre 1934 seulement que la diminution du nombre des ouvriers occupés dans les industries dont les produits sont destinés au marché indigène, devient inquiétante.

Une estimation exacte du revenu réel total de notre population étant chose impossible, les proportions qu'atteint le chômage suffisent à nous renseigner sur l'étendue de la crise. Le chiffre moyen des personnes sans travail a été le suivant (moyenne annuelle) :

1929	8,131	1933	67,867
1930	12,881	1934	65,440
1931	24,208	1935	82,468
1932	54,366		

Ces chiffres font également ressortir une première étape dans l'augmentation du chômage, due en grande partie à la situation des industries d'exportation (1930/1933). Les principales branches de ces industries (industries horlogère, des machines et du textile) enregistrent au début de 1933 le nombre de chômeurs le plus élevé; leur situation s'améliorera par la suite, mais fort lentement. A partir du deuxième semestre de 1934 néanmoins, cette amélioration est contrariée par l'aggravation rapide de la situation des industries travaillant pour le marché indigène. En 1935, le nombre des chômeurs dans le bâtiment était en moyenne de 12,000 unités supérieur à ce qu'il était en 1934. L'industrie métallurgique enregistre également 2000 chômeurs de plus, à la suite de la crise du bâtiment.

C'est au cours de l'année courante seulement que la crise se manifestera dans toute son acuité sur le marché du travail; les branches rattachées au bâtiment ne seront pas les seules à en subir le contre-coup, mais elle se fera sentir dans toutes les autres industries qui jusqu'ici avaient résisté à la crise, comme par exemple l'industrie du vêtement où le chômage fait de plus en plus de ravages depuis quelques mois.

3. La crise du crédit.

Les deux phases de la crise se distinguent également très bien dans les affaires de banque et de crédit: la première à se manifester est celle qui est due à la congélation d'avoirs importants à l'étranger; il s'y surajoute par la suite une crise dont le foyer d'infection se trouve dans le pays même.

Les répercussions de cet état de choses sur le marché des capitaux sont caractérisées avant tout par les modifications survenues dans le montant des dépôts en banque:

		Epargnes et dépôts		Total
		Banques cantonales	Autres banques	
		en millions de francs		
1929		1,283	1,875	5,608
1930		1,026	2,275	5,516
1931		892	2,481	5,764
1932		825	2,628	5,944
1933		677	2,677	5,904
1934		596	2,752	5,889
Juin 1935		541	2,730	
Septembre 1935		518	2,703	

Les grandes banques furent les premières à souffrir du retrait des avoirs à l'étranger. Par ailleurs, depuis 1932, les épargnes furent retirées de plus en plus par les déposants suisses. Il est vrai qu'il s'est agi en grande partie de transferts dans les banques cantonales et dans d'autres instituts bancaires. Mais ces mutations de fonds cessèrent ces derniers temps. En 1934, les banques locales n'enregistraient déjà plus d'augmentations, mais au contraire un recul des dépôts d'épargne, et l'accroissement dans les banques cantonales n'a plus suffi, au cours des 3 dernières années, à compenser les retraits effectués dans les grandes banques. En 1935, les retraits ont été même supérieurs aux nouveaux versements dans les banques cantonales. Depuis 1930, les crédits obligatoires des banques ont sans cesse reculé et de 1930 à 1934 ils ont baissé d'environ 800 millions de francs ou de 13 %. Sur cette somme 538 millions concernent les grandes banques et 177 millions les banques cantonales. En 1935, les obligations diminuèrent encore de plus de 200 millions.

Ces retraits de capitaux, dûs en partie au ralentissement qui s'est produit dans la formation de capitaux et, d'autre part, à la thésaurisation, entraînent une insuffisance de capitaux plus grave que ne le laissent supposer ces chiffres. Les banques doivent veiller avant tout à avoir suffisamment de fonds liquides et ne sont plus en mesure d'accorder de nouveaux crédits d'une certaine importance.

Nous sommes ainsi entraînés dans une crise de crédit qui se répercute sur le monde des affaires et plus particulièrement sur le marché des hypothèques. L'impossibilité d'obtenir de nouveaux crédits hypothécaires a presque complètement paralysé l'industrie du bâtiment depuis la fin de 1935.

L'insuffisance qui s'est manifestée sur le marché des capitaux et sur les causes de laquelle nous reviendrons plus tard, ne frappe pas uniquement les banques, mais surtout le crédit de l'Etat. A la suite de la crise internationale du crédit les capitaux en fuite affluèrent en Suisse. La surabondance qui régnait déjà sur le marché du capital fut encore accentuée et pendant une certaine période la Suisse eut les taux d'intérêt les plus bas du monde entier. Le crédit de l'Etat en profita à son tour, du fait que la base de rendement des obligations de la Confédération tomba provisoire-

ment à 31½ %. Mais en 1933 déjà se produisit une tendance contraire. Une partie des capitaux en fuite disparut à nouveau, ce qui diminua de 900 millions la réserve d'or de la Banque nationale. Les valeurs de l'Etat furent également réalisées, ce qui augmenta légèrement leur rendement. Ce mouvement fut renforcé plus tard par la campagne dirigée à des fins politiques contre l'Etat et ses finances par une partie de la presse, dont certains journaux commerciaux jouant un rôle prépondérant. Cette campagne fut déclenchée tout d'abord en vue de combattre plus facilement l'initiative de crise, mais après le 2 juin la situation financière de l'Etat et des CFF fut critiquée plus âprement encore. Les épargnants effrayés se retirèrent alors du marché des capitaux, ne sachant que faire pour échapper aux risques qui les menaçaient. Les cours des valeurs de l'Etat tombèrent à un niveau qui pour l'heure rend problématique l'émission de nouveaux emprunts à un taux d'intérêt supportable.

Nous estimons que la situation des finances de l'Etat — y compris celle des Chemins de fer fédéraux — ne présente aucun danger, surtout si on la compare à ce qu'elle était lors de la dernière crise, ou à la situation financière de certains Etats étrangers et si, d'autre part, on tient compte des importantes réserves fiscales dont nous disposons.

4. Récapitulation et aspect général.

La crise économique mondiale a créé en Suisse une armée de 50,000 chômeurs environ et a causé une perte de gain, qui n'est pas représentée uniquement par ce chômage, mais encore par la baisse des prix et des salaires. Les dommages ainsi causés ont été supportables tant que l'économie du marché indigène est restée intacte. Si l'on avait tout mis en œuvre pour couvrir les pertes subies par le commerce extérieur par des mesures de compensation et par des transformations telles que nous le proposons dans notre requête au Conseil fédéral de 1932, il est plus que probable que l'on aurait pu éviter à l'économie suisse les graves perturbations auxquelles elle est actuellement en butte. On a certainement beaucoup fait pour soutenir les prix de l'agriculture. Cependant, cette politique n'a jamais été appliquée d'une manière logique. Elle fut toujours basée sur le principe qu'une baisse suivrait infailliblement. On renonça tout d'abord à une aide financière de l'Etat en faveur des industries d'exportation, les industriels même la refusèrent et c'est beaucoup plus tard seulement que l'on vint à bout de cette résistance. Toutefois les sommes affectées jusqu'ici à l'exportation sont insuffisantes.

Alors qu'au cours du 2^e semestre 1934 la crise éclata sur le marché indigène, il eut été encore temps de l'éviter ou d'en atténuer les effets, et cela en créant des occasions de travail, en soutenant l'agriculture et les exportations et en transformant les

méthodes de production. Même si ces mesures avaient dû coûter 100 millions de francs par année, c'eût été encore une infime partie des sacrifices que doit consentir actuellement l'économie. Or, personne n'a tenu compte de notre mise en garde à ce moment-là. On avait promis en haut lieu que quelque chose serait fait, un projet de création d'emplois, qui, il est vrai, eût été insuffisant, devait former les débuts d'une vaste action de l'Etat pour combattre la crise. Or, ce projet n'a été que partiellement mis en vigueur jusqu'ici. En 1935, le nombre des ouvriers occupés à ces travaux de secours était inférieur à ce qu'il était en 1934; il s'éleva à 8142 contre 8862 (y compris les camps de travail) l'année précédente, bien que le nombre total des chômeurs eut augmenté de 17,028 ou de 26 %.

La mobilisation générale des forces économiques qui, il y a une année encore, eut suffi à mettre un frein à l'aggravation de la crise, ne s'est pas produite. Actuellement le niveau auquel nous nous trouvons est bien inférieur à ce qu'il était de 1931 à 1934 et les efforts qu'il faudra déployer pour sortir du marasme seront beaucoup plus pénibles.

Nous assisterons sous peu dans l'industrie du bâtiment à un effondrement dont nous ne nous faisons aucune idée pour le moment. Au cours du dernier trimestre, le nombre des logements tel qu'il ressort de la statistique des autorisations de construire était de 70 % inférieur à ce qu'il était en 1933 à la même époque. La crise du crédit restreint à un tel point la vie économique, que le chômage augmentera inmanquablement. Le nouveau programme financier, dont d'aucuns escomptent qu'il assainira non seulement les finances de l'Etat mais encore qu'il aura une influence favorable sur la conjoncture, est déjà dépassé par l'aggravation de la crise et de ce fait n'atteindra aucun des deux buts. La confiance dans l'économie, les banques, l'Etat et les autorités, pour autant qu'elle existe encore actuellement, disparaît au fur et à mesure que s'intensifie la crise. On ne saurait faire fi *des conséquences politiques* que peuvent avoir le chômage et la méfiance croissante.

Nous ne croyons pas avoir exagéré la gravité de la situation, mais tout nous incite à la considérer froidement et sans nous faire d'illusions. A notre avis, jamais depuis 1914, la Suisse ne s'est trouvée dans une situation aussi grave, et ce n'est que moyennant les plus grands efforts et une nette vision des raisons de cet état de choses et de la voie à suivre pour sortir de la crise, que nous parviendrons à éviter à notre pays les pires malheurs.

II. Le cours de la politique économique.

1. Les tâches politico-économiques de l'Etat.

Les avis quant aux tâches qui incombent à l'Etat pour faire face aux difficultés de l'heure, sont malheureusement fort diversement exprimés. Trop souvent on discute de questions secondaires et l'on attend d'un facteur quelconque la solution du problème principal, preuve évidente de ce que l'on n'est pas au clair quant aux relations de cause à effet. Nous estimons nécessaire dans ces conditions d'essayer de dégager les tâches principales devant lesquelles l'Etat se trouve placé.

Le point central autour duquel tout tourne est la *crise économique* qui crée de nombreuses difficultés tant dans l'économie intérieure qu'extérieure, laquelle, à son tour, influence défavorablement la situation économique générale. C'est ainsi que la crise qui frappe les finances de l'Etat et les chemins de fer, les difficultés du marché des capitaux et en particulier celles auxquelles les banques ont à faire face, découlent de la crise économique générale et on ne parviendra pas à les surmonter sans refréner la crise.

Cette crise sévit avec la même vigueur aussi bien dans les relations avec l'étranger que dans l'économie de la Suisse. L'Etat se trouve donc devant une *double tâche* à accomplir: combattre la crise sur le marché extérieur et intérieur.

a) à l'égard de la politique économique extérieure.

Si la crise est basée sur un *pouvoir d'achat insuffisant* ou le *refus d'acheter de la part de l'étranger*, notre pays a peu de chance d'en venir à bout. *Les différences de prix* établies entre la Suisse et la plupart des autres pays représentent une autre entrave pour l'exportation et le tourisme. Les différences de prix et de salaires créées par des baisses normales ne jouent pas un rôle déterminant. Il en est autrement des pays qui ont réduit leurs prix et leurs salaires de 16 à 60% en baissant le cours de leur change, par rapport au nôtre.

L'indice du coût de la vie calculé en or s'élève aux taux suivants (1929 = 100):

<i>Pays du bloc de l'or:</i>		1929	1931	1935
France		100	102	86
Hollande		100	90	81
Suisse		100	93	80
<i>Pays à monnaies dévaluées:</i>				
Tchécoslovaquie		100	96	78
Belgique		100	90	65
Angleterre		100	83	54
Suède		100	88	53
Etats-Unis		100	87	48

Parmi les Etats restés fidèles au bloc de l'or, la Suisse a remporté le plus grand « succès » déflationniste, du moins en comparaison de 1929. Son indice est tombé de 20 %, celui de la France, par contre, de 14 % seulement.

En comparaison d'autres Etats, d'importants déplacements se sont opérés. Pour la moyenne de 1935, ils ont été, pour ce qui concerne le bloc de la livre sterling et l'Amérique, de 33 à 40 % au-dessous de l'indice du coût de la vie en Suisse, en supposant qu'en 1929 le niveau des prix ait été à la même hauteur. Cette supposition est toute gratuite, il est vrai. A ce moment-là existaient déjà des différences aussi bien en faveur qu'au détriment de la Suisse. Ces différences n'étaient cependant pas telles que la capacité de concurrence de l'industrie suisse d'exportation et l'hôtellerie ait été réellement mise en cause. Actuellement ces différences sont incontestablement une entrave que l'on ne pourra compenser dans certaines branches que par des mesures de rationalisation, par une meilleure qualité ou par un monopole quant aux procédés de production.

Dans des requêtes précédentes, nous avons déjà fait ressortir que les prix des marchandises exportées ne jouent pas un rôle prépondérant pendant la crise, mais que les barrières commerciales élevées de toutes parts par l'étranger constituent une plus grande entrave à l'exportation de nos produits. Actuellement, une partie infime du commerce extérieur est vraiment libre; la plus grande partie est soumise à des restrictions de politique commerciale et souffre de difficultés quasi insurmontables dans le service des paiements. Quoi qu'il en soit on peut constater depuis quelque temps que le commerce reprend avec certains groupes de pays et qu'il jouit d'une plus grande liberté de mouvement.

Dans les pays du bloc de l'or, les exportations exprimées en monnaie du pays, mais comptées suivant l'indice du coût de la vie, ont augmenté dans les proportions suivantes de 1932 à 1935:

Augmentation des exportations de 1932 à 1935	
Angleterre	17 pour cent
Suède	36 » »
Norvège	5 » »
Danemark	1 » »
Canada	81 » »

Par contre, l'exportation des pays du bloc de l'or a diminué dans les proportions suivantes si on l'évalue sur la même base:

Diminution des exportations de 1932 à 1935	
Suisse	2 pour cent
France	14 » »

Il appartient donc à la Suisse d'examiner comment elle peut participer à la reprise qui se manifeste dans le commerce extérieur d'une grande partie de l'économie mondiale.

b) à l'égard de l'économie indigène.

Quelque importante qu'ait été et que soit encore, dans des proportions même réduites, l'économie extérieure de la Suisse, elle est cependant loin d'avoir l'importance du marché indigène. Nous jugeons inutile de citer ici de pourcentage de comparaison, du fait qu'il est impossible d'établir une distinction numérique. Or, le cours suivi jusqu'ici par la crise a précisément montré quel précieux réservoir économique constitue le commerce intérieur, car la crise a pu être maintenue dans des limites assez étroites tant que le marché intérieur n'a pas été atteint.

Il est exact que la crise qui frappe les branches économiques travaillant pour le marché indigène, est une conséquence indirecte de celle qui a frappé les industries d'exportation. Il se manifeste néanmoins une dépression sur le marché indigène que l'on ne saurait attribuer aux influences de la crise dans l'industrie des exportations. Quoi qu'il en soit, ce serait faire une grave erreur que de croire qu'il suffit d'encourager l'économie extérieure pour améliorer automatiquement l'économie suisse; ce qu'il faut, c'est combattre la crise qui sévit sur le marché indigène et c'est là une tâche bien déterminée à accomplir par la politique économique de l'Etat. Cette tâche nous paraît plus considérable que l'autre, non pas uniquement du fait que cette partie de l'économie est plus importante, mais parce qu'il faut s'attendre dans ce domaine à des répercussions plus étendues que dans celui de l'économie extérieure, dont les principaux facteurs échappent à notre influence.

Il ne faut naturellement pas se vouer entièrement à une tâche sans se soucier de l'autre. Il est avant tout nécessaire de trouver des moyens qui ne favorisent pas une partie de l'économie publique au détriment de l'autre ou même qui aient une influence heureuse pour une partie et se révèlent néfastes pour l'autre, sinon l'on n'arrivera à rien de positif.

c) à l'égard de la crise du crédit.

Comme on l'a déjà dit, le *problème des banques, du crédit et des finances de l'Etat ne pourra être résolu que par la solution du problème de la crise économique.*

Ce serait se faire illusion que de supposer qu'il est possible de surmonter la crise qui frappe les banques ou les finances de l'Etat en marge de la situation économique générale. Si l'économie publique de notre pays est saine ou en train de se ranimer, on pourra alors résoudre la question du crédit et rétablir l'équilibre des finances de l'Etat. Des mesures isolées dans ce domaine ne peuvent avoir qu'une efficacité passagère. Si de telles mesures doivent aggraver la crise économique générale, la réaction ne manquera pas de se produire dans les autres domaines. C'est pour

ces raisons qu'à notre avis le nouveau programme financier ne peut pas assainir les finances de l'Etat, parce qu'il a été arrêté sans que l'on tienne compte des répercussions économiques qu'auront ces mesures financières.

Le *problème de la confiance* dépend également en première ligne de la situation économique. Toutes les protestations concernant les finances, la monnaie, ou quoi que ce soit d'autre n'y feront rien tant que le peuple aura l'impression que l'économie continue à périlcliter. A part cela, la crise de confiance a également des *racines politiques* que l'on ne parviendra pas à arracher tant que l'on suivra une politique unilatérale envers une partie du peuple et tant que la classe populaire la plus représentative ne participera pas au gouvernement.

En résumé, nous constatons que seule une politique étatique qui s'efforcera par tous les moyens de travailler à la reconstruction de l'économie extérieure et surtout du marché intérieur, sera en mesure de résorber peu à peu le nombre des chômeurs en faisant ainsi renaître la confiance indispensable pour éliminer les nombreuses difficultés auxquelles l'Etat et l'économie sont en butte.

2. Les moyens proposés.

Comme à l'étranger, trois voies ont été proposées en Suisse pour surmonter la crise:

a) la déflation.

Nous appelons déflation une politique économique qui, en réduisant les prix et les salaires, entend adapter le coût de la production de notre pays à celui du marché mondial. Peu importe que cette adaptation se fasse lentement ou rapidement, et peu importe son envergure.

Il existe en réalité 2 moyens d'appliquer la politique d'adaptation. Le premier exige que l'Etat évite le plus possible d'influencer l'économie et laisse tout à l'initiative privée. Selon le deuxième moyen, l'Etat doit intervenir énergiquement et encourager l'adaptation.

b) l'équilibre économique et la reconstruction.

Nous entendons par là ce qu'on désigne actuellement sous la formule de *politique de soutien* et qui consiste en mesures coordonnées et continues dont le but est de développer l'économie extérieure et de supprimer la pression exercée sur les prix et les salaires en faveur de l'économie indigène. Le calme ainsi rétabli engendrera une lente amélioration et fera naître les éléments positifs d'une reconstruction de l'économie.

c) la dévaluation.

En réduisant le cours or de notre monnaie, on pourrait rétablir le plus rapidement l'équilibre entre le niveau suisse des prix et des salaires et celui des pays qui ont déjà déprécié leur monnaie, sans que la déflation continue à exercer des ravages sur le marché indigène. C'est là d'ailleurs le seul moyen d'appliquer « l'adaptation » au niveau du coût des pays à valeur dépréciée, que beaucoup considèrent comme le seul remède contre la crise.

Voici comment nous apprécions ces 3 directions de la politique économique et leurs effets.

3. « L'adaptation » par la déflation et ses conséquences.

Après que cinq années de crise dans tous les pays ont consacré l'échec de la méthode qui consiste à réduire les frais de la production par la baisse des prix et des salaires, il semble qu'il ne devrait plus être nécessaire de faire ressortir que ce moyen ne saurait en aucun cas entrer en ligne de compte pour la politique de crise en Suisse. Toutefois, le fait qu'il est si souvent préconisé, nous engage à relever brièvement quelles en seraient les conséquences.

En prévision d'une baisse des prix et surtout des salaires, l'acheteur remet ses achats à plus tard, parce que, d'une part, il est menacé par la réduction de son revenu et, d'autre part, du fait qu'il préfère attendre de pouvoir acheter à meilleur compte, du moins les articles dont il n'a pas un besoin urgent. Cet état de choses entraîne forcément un recul de la production, une augmentation du chômage et, partant, une diminution du pouvoir d'achat. Les prix sont compressés et la production diminue encore. Les salaires suivent plus ou moins lentement la régression des prix. De toutes manières la somme que représentent les salaires réels de l'ensemble des ouvriers diminue aussi longtemps que dure le processus de la déflation.

En outre, la baisse générale des prix et des salaires modifie la valeur de l'argent, faussant ainsi tous les contrats établis en francs. Les détenteurs de capitaux en profitent, des débiteurs voient leurs dettes augmenter et aboutissent à une situation désespérée dès que le cours de l'argent se modifie dans de fortes proportions.

C'est faire également une grave erreur que de croire que la déflation permet de répartir équitablement les charges nées de la crise. Au contraire, la déflation entraîne la plus grande injustice du fait que les faibles échappent avec peine à la pression des prix et des salaires. De plus, d'importantes positions ne sont, par contre, pas touchées. Parmi elles les dépenses de capital aug-

mentent dans une certaine mesure du fait de la baisse des prix et des salaires et parce qu'ils sont établis en francs. Après une certaine période déflationniste, ces frais augmentent même d'une manière absolue, parce que le taux de l'intérêt renchérit à la suite de la crise qui sévit sur le marché du capital.

En outre, la déflation entraîne inmanquablement une crise bancaire et du crédit, car la dépréciation des biens, en particulier des terrains, immeubles et fabriques, représente également une diminution des garanties fournies pour des prêts en banques. Ainsi donc la crise menace très gravement les épargnes du peuple. Bien que les épargnants se rendent compte du danger qui les menace, ils cherchent à sauver leur argent en le retirant. Ce fait entraîne un très grand manque de liquidité de la part des banques et finalement des suspensions de paiement et la faillite. La méfiance naît et donne lieu à une évocation des capitaux d'épargne, ce qui aggrave la crise du crédit et empêche toute nouvelle activité économique.

La déflation provoque également la crise des *finances de l'Etat*, car la crise s'aggravant, les recettes de l'Etat diminuent et les dépenses augmentent. Si l'on prend des mesures déflationnistes pour rétablir l'équilibre du budget de l'Etat, on ne fera qu'intensifier la pression déflationniste et tous les comptes prévus au budget seront remis en cause.

Ces effets se produisent aussi longtemps que dure le processus de la diminution des revenus par la baisse des prix et des salaires. Il en est de même si l'on entend procéder à une adaptation « différentielle », laquelle ménagerait les prix et les salaires déjà fortement grevés et frapperait surtout les autres. Il s'est avéré partout qu'il était impossible d'éviter les injustices criantes de la politique de baisse. On s'est également rendu compte qu'il n'y avait pas moyen d'organiser rationnellement l'appareil de l'Etat par cette mesure. C'est ainsi, par exemple, que l'on ne peut non seulement réduire les marges commerciales, mais qu'au contraire ces dernières augmentent pendant la déflation. Chacun cherche le meilleur moyen d'échapper aux conséquences de la baisse au détriment des autres. Ces tentatives d'échapper à la baisse entraînent entre autres un engorgement de l'appareil de répartition. C'est une des raisons pour lesquelles il se forme (à part les charges du capital et d'autres frais qu'il est impossible de réduire) une sorte de ciseaux entre les prix de gros et les prix de détail, ciseaux qui ne se referment que lorsque après la déflation, le chiffre d'affaires commercial reprend et que les marges du gain peuvent être réduites sans perte de revenu.

Ces conséquences de la déflation n'ont jamais été réfutées et ne peuvent pas l'être. Nulle part dans le monde la déflation n'est parvenue à améliorer la situation économique.

Nous ne voulons pas omettre de relever le tort immense causé par le fait qu'il est sans cesse question dans la presse et dans les

discours, de la déflation, d'une nouvelle « adaptation » et de « restrictions indispensables ». On ne parviendra jamais à ranimer l'économie tant que le peuple aura l'impression qu'au lieu de s'améliorer la situation empire.

La crise est dans une certaine mesure également un problème psychologique. Dans le degré qu'elle atteint actuellement elle est même essentiellement une question de psychologie, c'est-à-dire celle de l'attitude des masses populaires devant la crise.

Certains milieux opposent la déflation à la dévaluation et prétendent que l'« adaptation » est le seul moyen d'empêcher la dépréciation du franc suisse. Cette alternative n'est pas juste, à notre avis. Au contraire, le problème se pose comme suit: Ou bien on parviendra à mettre un terme à la déflation et, ce faisant, on empêchera la crise de s'étendre, ou bien la déflation sera poursuivie et l'activité économique tombera à un niveau sans cesse plus bas. Il arrivera tôt ou tard que les forces économiques et la capacité de résistance psychique du peuple seront à un tel point minées que l'on aura recours à n'importe quel moyen susceptible d'enrayer le mal causé par la crise. Ce sera également le moment pour l'étalon or de subir une modification. Seules les conséquences positives et tous les moyens propres à atténuer les effets du marasme économique et ceux de la baisse des cours des changes seront d'autant plus minimales que la crise aura pris plus d'envergure.

La responsabilité des conséquences de l'aggravation de la crise au cours des derniers 18 mois et de la catastrophe qui pourrait s'ensuivre retombe entièrement sur les milieux qui n'ont cessé d'encourager la baisse.

4. Le rétablissement de l'équilibre et la reconstruction économique.

Cette tâche consiste à surmonter les difficultés de l'économie extérieure principalement par des mesures de secours et non point par la baisse des prix et des salaires. Cela évitera la déflation si désastreuse pour notre pays. Mais cette procédure implique de nombreuses interventions de l'Etat, car elle repose en quelque sorte sur une adaptation du niveau des coûts de production du pays à ceux de l'étranger par le jeu d'une politique économique et fiscale appropriée.

Cette politique ne sera couronnée de succès que si elle est suivie avec méthode et en pleine connaissance de cause. Toute lacune, toute tergiversation entraînent inmanquablement une poussée déflationniste qui attaque également les positions gardées et finit par tout anéantir.

On prétend souvent que la politique de soutien a échoué en Suisse, du fait que la crise n'a pu être surmontée. On peut prétendre de telles choses lorsqu'on ne connaît pas la situation à fond.

L'action de soutien a été limitée en Suisse à quelques domaines seulement. Elle concerne surtout l'agriculture. Or, précisément cette politique de soutien en faveur de l'agriculture a été suivie sans méthode, sans but bien déterminé et, de plus, elle a été insuffisante. Les règlements établis l'ont été chaque fois pour une partie d'une catégorie, et l'efficacité en a été diminuée par les lacunes que présentaient les autres branches. C'est ainsi que l'action de soutien de la branche laitière a été gravement compromise par le fait que l'on est insuffisamment intervenu en faveur du bétail.

Comme on l'a dit, l'industrie des exportations est au bénéfice d'une action d'entr'aide depuis relativement peu de temps et cela dans une mesure très réduite. En ce qui concerne les industries qui travaillent pour le marché indigène, il n'a pour ainsi dire rien été fait, au contraire on a assisté aux débuts de la crise sans intervenir. Actuellement, on refuse de prendre les mesures qui s'imposent sous prétexte que l'argent nécessaire fait défaut.

Il est certain que l'on ne saurait suivre une politique de relèvement économique sans moyens financiers. Il en faudrait tout de même moins que pour la déflation, car celle-ci nécessitera des sommes considérables seulement pour en atténuer les effets, plus tard, il est vrai, à un moment où il sera plus difficile encore de faire face à ces dépenses. Le vieux dicton « Mieux vaut prévenir que guérir » s'adapte particulièrement bien à la politique de crise.

Nous allons énumérer dans la troisième partie de notre exposé les mesures qui entrent particulièrement en ligne de compte.

5. La dévaluation.

La proposition de réduire le change or du franc suisse n'a au fond pas d'autre but que celui de la politique de soutien: Rétablir l'équilibre entre les différences de frais avec l'étranger en évitant la déflation. Ce moyen exige une contribution financière beaucoup moins élevée et des mesures beaucoup moins rigoureuses de la part de l'Etat. Les tâches de l'Etat dans le domaine de la politique économique ne deviendraient pas superflues de ce fait, mais du moins seraient-elles grandement facilitées. Car, il y a d'une part l'insécurité, en particulier en ce qui concerne les répercussions du renchérissement de l'importation sur le niveau des prix et des salaires de la Suisse. Le Comité de l'Union syndicale suisse a l'intention de faire un rapport sur les effets d'une réduction du cours du change en Suisse, rapport qu'il mettra également à la disposition des autorités. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas l'intention de nous étendre sur ce sujet dans le présent exposé, préférant nous borner ici à quelques remarques d'ordre général.

Des divergences d'opinion parfaitement fondées peuvent se produire quant à l'importance de la dévaluation. Toutefois il convient dès l'abord d'éliminer deux objections de la discussion: la question de prestige et la fidélité au contrat. Il ne peut pas être ques-

tion d'un engagement formel au maintien d'un cours du change déterminé, pas plus qu'il n'y aurait de sens à vouloir renier le cours actuel de l'or. Au contraire, la politique monétaire n'est rien d'autre qu'un moyen de la politique économique *qui doit être mis au service de la politique économique*. Cette dernière ne saurait jamais être subordonnée à la politique monétaire, du fait qu'elle n'est qu'une partie d'une tâche beaucoup plus importante.

Cet avis était partagé par le Conseil fédéral en 1930, alors qu'il approuva le message sur le projet d'une loi fédérale concernant le problème monétaire. Dans ce message figure son rapport du 6 juin 1925 sur la politique monétaire dans lequel il est dit:

« Le Conseil fédéral examinait dans cet écrit s'il fallait conseiller « de revenir à l'étalon or ou de chercher par une autre voie à consolider le pouvoir d'achat intérieur et extérieur de l'argent ». Il signalait que le niveau intérieur des prix aux Etats-Unis, comparé à l'index du commerce de détail, jouissait depuis quelques années d'une grande stabilité. Cette fermeté ne venait pas du hasard, elle était voulue et recherchée par la banque d'émission centrale de ce pays. La Suisse, en s'efforçant, du moins depuis 1923, d'établir la parité entre le cours du franc et celui du dollar, voulait participer à cette stabilité des prix, persuadée que les Etats-Unis allaient persévérer dans leur politique de stabilisation. « Ce qui vaudrait le mieux, à notre avis », poursuivait le Conseil fédéral, « c'est que les Etats-Unis, grâce à leur formidable appareil économique national, continuassent à perpétuité d'exercer sur la moyenne des prix intérieurs de leur commerce de détail, par des mesures appropriées aux circonstances, une influence qui eût pour fruit une certaine consolidation de l'index du commerce de détail. Les pays qui lieraient leur système monétaire au dollar auraient ainsi, non seulement un change à cours stable, mais un niveau des prix à peu près horizontal. » Cela se passait en 1924. Les prévisions du Conseil fédéral ne furent pas démenties, au contraire, les événements les dépassèrent. Le cours du dollar et le niveau des prix intérieurs jouissent en Suisse d'une fermeté qui pourrait à peine être dépassée. Les banques d'émission des Etats-Unis ne règlent plus l'équilibre monétaire, comme avant et pendant la guerre, d'après l'importance de leurs réserves d'or, non plus simplement selon les entrées et les sorties d'or, mais elles s'attachent à ce que le niveau des prix reste constant et la vie économique régulière. L'étalon or ne gouverne plus le système monétaire américain à l'ancienne manière d'avant-guerre, il est gouverné. L'avenir dira si cette politique réussira à la longue; pendant huit ans, en tout cas, elle a porté d'excellents fruits. Elle devra encore subir l'épreuve du feu de graves complications internationales et de crises économiques profondes. »

On en est à se demander si malgré des circonstances toutes différentes ce point de vue du Conseil fédéral n'a pas conservé toute sa justesse. Quoi qu'il en soit, on ne saurait en conclure que bien qu'alors la stabilité fut basée sur un étalon or bien déterminé pour maintenir les prix stables, il faille aujourd'hui réduire les prix pour défendre cet étalon or.

Si d'un autre côté on cherche à faire valoir qu'une modification de l'étalon or équivaut à une rupture de contrat et à la faillite de la morale économique, on a le droit de se demander s'il est plus moral que des dizaines de milliers de débiteurs soient acculés, sans qu'il y ait de leur faute, à une situation qui les empêche de faire face à leurs obligations. A notre avis, de tels faits sont plus propres à ébranler le respect des contrats signés, que

lorsqu'à la suite d'une revision de la loi à laquelle les autorités peuvent procéder en tous temps, on suivra une politique qui permette de respecter les contrats. Cette morale commerciale ne saurait être anéantie plus sûrement que par la politique de déflation. Les conséquences de cet ébranlement se manifestent actuellement partout et rendent la lutte contre la crise plus âpre encore.

Quant aux effets de la dévaluation, il serait bon que ses partisans comme ses adversaires n'en exagèrent pas la portée. Dans l'intérêt même de l'économie, il faudrait remplacer cette atmosphère de panique par un exposé clair et net de la situation; car personne n'est en mesure de prévoir si l'on pourra éviter ou non une modification de la politique monétaire.

III. Quelle direction suivre?

Il nous apparaît indispensable d'être au clair quant à la voie à suivre par la politique de crise en Suisse. Notre pays ne doit pas se laisser mouvoir et surprendre par les événements, il appartient au contraire à la politique de prévoir le développement en cours et de l'influencer à temps. On ne saurait à cet effet avoir recours à des moyens dictatoriaux; ce qu'il faut, c'est que les autorités et le Parlement déterminent en accord avec la majorité du peuple, le cours à donner à notre politique économique.

1. Faut-il réduire l'intervention de l'Etat?

Depuis des années, d'aucuns demandent que l'Etat renonce à influencer l'économie et qu'il réduise ses interventions. A notre avis, il ne s'agit pas de savoir s'il convient de voter pour ou contre la collaboration plus étendue de l'Etat, non, la question se pose ainsi: D'une manière générale, l'Etat peut-il actuellement laisser l'économie livrée à elle-même? La réponse ne peut être que négative. On déclare très souvent: la Suisse ne saurait, en dehors du reste du monde, suivre des voies absolument opposées. C'est exact. Ce serait faire erreur que de croire que les tendances d'évolution qui s'affirment dans le monde entier ne franchiraient pas les frontières de notre pays. Dans tous les pays, qu'ils soient influencés par des idées libérales ou socialistes, l'immixtion de l'Etat dans la vie économique est partout à l'ordre du jour. Dans certains pays cette immixtion est systématique et vise à un but, dans d'autres elle passe pour un mal inévitable, mais partout on la considère comme indispensable. Si l'on voulait s'y opposer en Suisse, nous ne tarderions pas à voir le chaos augmenter.

De plus, à vouloir réduire la politique économique de l'Etat on condamnerait les faibles à être livrés à leur sort. Ce ne serait

pas seulement une politique anti-sociale, mais elle entraînerait, surtout en temps de crise, de graves troubles sociaux.

La question de l'*entr'aide organisée* est un problème à lui seul. A notre avis, l'activité de l'organisation d'entr'aide doit être placée le plus possible au premier plan. Elle nécessite cependant plus que jamais la collaboration de l'Etat.

Selon nous, il ne saurait être question de diminuer l'intervention de l'Etat, il faut au contraire renforcer plus que jamais la collaboration entre l'Etat et les organisations d'entr'aide.

2. Pas de déflation.

Après l'exposé que nous venons de faire sur les effets de la politique d'« adaptation », nous jugeons inutile de préciser que l'Union syndicale suisse est tout à fait opposée à cette politique et que, si elle devait être poursuivie, elle la combattrait des plus énergiquement. Nous pouvons ajouter que toute la classe ouvrière, les ouvriers, les employés et les fonctionnaires adoptent la même attitude.

La classe ouvrière n'est pas seule à partager cet avis, d'autres milieux très étendus se sont également rendus compte que la déflation n'est nullement le moyen propre à combattre la crise, qu'au contraire elle la prolonge et en aggrave les effets. D'après les mouvements populaires qui ont eu cette question pour objet, il semble bien que la majorité du peuple suisse partage notre avis.

Jusqu'à ce jour, les autorités fédérales ont donné une seule fois au peuple suisse l'occasion de se prononcer au sujet de la politique de crise à l'occasion d'un referendum. Le 28 mai 1933 a nettement démontré que la majorité des électeurs ne veut rien savoir de la politique de baisse. Le 2 juin 1935, le peuple fut appelé encore une fois à trancher la question de la politique de crise. L'initiative de crise, qui préconisait une politique de soutien et de reconstruction, a été rejetée, il est vrai, par 57 % du corps électoral. Cependant, les groupes et les organisations les plus influents qui ont combattu l'initiative ayant promis au peuple qu'il n'y aurait pas de baisse de prix ni de salaires, on ne saurait interpréter cette décision du peuple comme une approbation de la politique de baisse. Il suffirait de demander au peuple s'il croit qu'une adaptation du niveau de nos prix et de nos salaires à ceux du marché mondial est susceptible de surmonter la crise, la réponse négative qu'il ne manquerait pas de donner ne laisserait aucun doute quant à sa conviction.

Le peuple n'est pas seul à condamner cette méthode. La plupart des organisations économiques centrales se sont aussi toujours opposées à la politique de baisse des prix et des salaires. A part les organisations ouvrières (voir la requête de mars 1932), l'Union des arts et métiers et l'Association suisse des paysans ont égale-

ment toujours été d'avis qu'il était impossible de procéder à une adaptation au niveau de l'étranger par une baisse nominale.

Seules l'Union suisse du commerce et de l'industrie ainsi que les organisations industrielles et bancaires qu'elle entraîne, se sont prononcées en faveur de la politique d'adaptation. Or, ce sont là les représentants de milieux restreints, bien que très influents.

Il est donc hors de doute que la majorité des citoyens suisses est contre l'« adaptation ». Et, si l'on devait tenter d'imposer au peuple cette politique contre sa volonté en lui supprimant le droit démocratique de se prononcer sur les destinées du pays, les travailleurs se solidariseront à nouveau pour s'opposer énergiquement à ces tentatives.

Il ne suffit pas que le Conseil fédéral prétende qu'il ne suit pas une politique déflationniste, surtout si à côté de cela il prend ou encourage des mesures directes ou indirectes de baisse; ce qu'il faut, c'est qu'il *déclare officiellement que le gouvernement considère la baisse des prix et des salaires comme étant préjudiciable et qu'il s'efforce de la combattre le plus possible.*

En outre, il faut que d'importantes mesures de soutien et de relèvement soient prises tant dans l'économie intérieure que dans l'économie extérieure, mesures sur lesquelles nous revenons plus loin.

3. Le développement de l'économie extérieure.

Il arrive sans cesse que pour soutenir la concurrence à l'égard de commandes de l'étranger, les maisons suisses gâchent les prix. La Confédération doit mettre un terme à cette compétition, du moins là où d'une manière directe ou indirecte il accorde des subventions et cela en subordonnant son intervention à la condition que les entreprises suisses *s'entendent*.

Cela ne suffit pas. Il faut que les entreprises de l'industrie d'exportation procèdent à une *répartition du travail* qui leur permette de se spécialiser et d'augmenter ainsi leur production.

Un travail en collaboration s'impose de plus, et la chose sera parfaitement réalisable également en ce qui concerne la conquête de marchés étrangers, propagande (réclame, expositions, voyages, etc.), arrangement d'affaires de compensation et exécution des commandes. Ce que jusqu'ici on avait laissé au soin du hasard, devra être désormais entrepris selon un plan établi. Le mieux serait de créer pour chaque industrie d'exportation importante une *Centrale d'exportation* à caractère semi-officiel et à laquelle, à côté des organisations professionnelles, participerait également l'Etat. Ces centrales d'exportation seraient chargées avant tout de préparer la collaboration nécessaire.

L'*aide de l'Etat* consisterait d'une part à encourager ces efforts d'organisation et, d'autre part, à prêter son concours financier. Dans les circonstances actuelles, il est exclu de vouloir relever

l'exportation sans une aide très large de la part de l'Etat. Tous les pays, qu'ils soient libres-échangistes ou non, qu'ils aient déprécié leur monnaie ou pas, ont dû avoir recours à ces moyens. A ce propos, nous pensons en première ligne à une extension des mesures de développement de l'emploi. Les sommes prévues par l'arrêté fédéral du 18 mars 1932 devraient également être versées aux entreprises ne remplissant pas les conditions stipulées. Il y aurait lieu de donner un sens plus large au texte et à l'esprit de cet arrêté, car on ne saurait compter sur une augmentation de l'exportation si les subventions ne sont accordées que là où l'on travaille à perte, ou en tout cas sans aucun bénéfice.

Il y aurait lieu, en outre, de donner plus d'envergure aux *mesures de garantie du crédit*. Les garanties de risque existant déjà devraient être étendues sous deux formes: tout d'abord en couvrant un risque de perte plus élevé et en *prolongeant* la durée de l'aide. Le fait d'accorder de longs crédits dans l'industrie d'exportation nous paraît le moyen propre à obtenir d'importantes commandes (en particulier dans l'industrie des machines). Si, à part cette politique de crédit, notre commerce extérieur est dirigé adroitement, il sera possible de développer cette branche sans pertes notables. Nous renonçons à entrer dans les détails et nous permettons de joindre à la présente une brochure publiée récemment et intitulée « Questions vitales pour l'industrie des machines en Suisse ».

La création d'un *institut de crédit d'exportation* nous paraîtrait en outre tout indiquée. En plus des industries d'exportation et des banques l'Etat participerait à cet institut, soit en souscrivant une partie du fonds social, soit en accordant certaines garanties.

Il y aurait lieu en outre de venir en aide sous la même forme au tourisme, afin de lui permettre de soutenir la concurrence avec l'étranger. Plusieurs moyens, sur lesquels nous ne nous arrêterons pas, peuvent être envisagés. Les organisations intéressées ont fait à maintes reprises des propositions à ce sujet, à savoir garantie de cours pour les monnaies étrangères, ristourne pour les marchandises devant être nécessairement importées de l'étranger, enfin et surtout réduction des taxes de voyage, qui serait supportée par l'Etat et non par les compagnies de transport.

4. Le relèvement de l'économie intérieure.

La tâche la plus importante, mais aussi la plus difficile à accomplir dans la politique de crise, consiste à atténuer les effets désastreux de la crise qui frappe l'industrie du bâtiment et surtout à éviter qu'elle entraîne une crise immobilière qui déprécierait le capital foncier et immobilier estimé à plus de 30 milliards de francs et déclencherait une série de faillites, de banqueroutes bancaires et d'autres malheurs imprévisibles. La débâcle ayant déjà commencé dans le bâtiment et sur le marché hypothécaire, il est

plus difficile dès lors d'agir avec succès. Toutefois, tant de choses sont en jeu pour l'économie suisse, qu'il ne faut reculer devant aucun moyen.

Devant cette tâche immense à accomplir, le système des travaux de secours et leur subventionnement s'avèrent désormais tout à fait insuffisants. Il ne faut surtout pas que la Confédération se borne à offrir des subventions moyennant certaines conditions et à attendre que quelqu'un revendique ces subventions. Les cantons et les communes sont de moins en moins en mesure d'accorder des subventions qui jusqu'à présent représentaient la condition nécessaire à l'obtention des subsides de la Confédération. Et les communes qui en auraient précisément le plus besoin, n'ont plus les moyens nécessaires. Il appartient donc à la Confédération de donner l'exemple en créant un *plan de création d'emplois* qu'elle devrait élaborer et appliquer en accord avec les cantons et les organismes économiques. A ce sujet, il y aurait lieu de veiller à la diversité des travaux prévus afin de ne pas procurer du travail seulement à certaines catégories de chômeurs. A part des travaux de fondement, il faudrait également envisager la construction d'immeubles qui permettrait à un grand nombre d'ouvriers de travailler dans leur branche. Il est toujours préférable d'occuper de la main-d'œuvre professionnelle que du personnel d'occasion, ne serait-ce que pour conserver une main-d'œuvre habile et qualifiée.

Ce plan de création d'occasions de travail devrait être adapté, d'une part, à la densité du chômage suivant les localités et les cantons et, d'autre part, aux besoins d'ordre économique. C'est ainsi, par exemple, que des efforts devraient être faits en vue d'encourager la construction de logements, en la limitant naturellement au nombre nécessaire dans chaque localité. Ce besoin ne devra pas être fixé sur la base du pourcentage moyen des logements vides, car dans des communes où le nombre des logements inoccupés est très élevé, certaines catégories de logements manquent totalement. C'est ainsi que dans nombre d'endroits les petits logements sains et à bon marché ainsi que de modestes maisonnettes pour une famille font complètement défaut. En outre, on ne saurait se baser sur le nombre des logements vides au moment où rien ne va plus dans le bâtiment; car les ouvriers du bâtiment chômeurs s'en vont généralement à la campagne, ce qui augmente le nombre des logements inoccupés, fait qui ne se produirait pas si la situation économique était normale. Ce problème ne pouvant être réglementé par les communes et les cantons seuls, c'est à la Confédération qu'il incombe de prendre l'initiative de cette politique de création d'occasions de travail.

Le système des subventions en vigueur jusqu'ici nécessite également des modifications. Nous apprécions à sa juste valeur les modifications apportées lors de la session de janvier, à l'arrêté fédéral du 21 décembre 1934 concernant la création d'emplois, en particulier l'augmentation des subventions maxima et l'inclusion de la

construction d'immeubles. Nous espérons que ces compléments, surtout l'exemption partielle des cantons et des communes du payement des subventions, seront appliqués sur une large base. La politique des subventions devrait à son tour être plus élastique. Voici en quelques mots dans quel sens elle devrait être plus étendue: Elle devrait comprendre en tous cas la construction de logements. L'aide devrait s'effectuer en outre sous forme d'un crédit hypothécaire à intérêt réduit avec amortissements (comme l'a proposé le Conseil fédéral) ou par des garanties de prêts. Il faudrait songer en outre à améliorer l'appareil industriel, à la condition de poursuivre une politique économique claire et nette qui permettrait de savoir si une industrie est viable pour l'approvisionnement du marché indigène ou si on pourrait éventuellement l'organiser pour l'exportation. Toutes choses qui seraient exclues si les propositions de créations d'emplois émanent des communes et des cantons.

La tâche à accomplir par la politique économique de l'Etat ne se borne pas toutefois à fournir un succédané pour compenser le recul enregistré par la construction privée. Des problèmes beaucoup plus importants et plus graves entrent en ligne de compte: *la reconstruction systématique de l'économie intérieure suisse.*

Au point de vue économique, il est stupide de voir des hommes sains, capables de travailler, inoccupés et dans l'impossibilité de gagner leur vie, alors qu'en produisant et en se rendant mutuellement des services ils pourraient si bien couvrir une partie de leurs besoins. Si 10,000 chômeurs sont à même de retrouver du travail et de gagner, ils seront en mesure d'acheter à un bon prix la production de 5000 paysans et de quelques milliers d'autres ouvriers, lesquels à leur tour gagnent suffisamment pour consommer le travail fourni par les 10,000 chômeurs. Il suffit de trouver la proportion exacte de la production. Le problème en lui-même peut être résolu, même sur un terrain économique limité tel que celui de la Suisse.

Il suffit d'envisager très sérieusement ces questions. Il ne faut pas craindre de faire quelques expériences, même défavorables. Les organisations professionnelles ne manqueront pas d'y prêter le plus large concours. Il importera également de faire l'éducation du consommateur.

Le *relèvement de l'agriculture* est à son tour une question primordiale dans la politique économique. Sans une politique qui se base sur le maintien et l'augmentation du pouvoir d'achat des masses, on ne pourra jamais résoudre le problème des prix de l'agriculture et les revenus des paysans ne seront jamais maintenus ni augmentés. A vouloir poursuivre une politique déflationniste, on ne fera que compliquer la solution du problème agraire ou même la rendre irréalisable. Par contre, l'agriculture sera en mesure de placer ses produits et d'augmenter son gain, dès que la production et les revenus de l'industrie iront en s'accroissant. Pour soutenir cette politique également au point de vue agraire, il im-

porte que les mesures prises pour soutenir le niveau des prix agricoles soient poursuivies, et cela plus systématiquement encore que par le passé. Il faut en outre encourager l'exportation des produits agraires tels que les produits alimentaires de première qualité et le bétail.

Il faudra compléter cette politique économique par une saine politique foncière, de même que par une action en faveur du désendettement et de l'allégement des intérêts, afin de réparer l'injustice subie par les paysans à la suite de la déflation. Ces mesures s'imposent si l'on veut procéder avec succès au relèvement de l'agriculture.

5. Politique de crédit.

Nous avons placé le relèvement de la production au premier plan, car c'est dans ce domaine que doit se produire la transformation essentielle. Le fait seul que la crise a gravement compromis le crédit au cours des derniers six mois, oblige l'Etat à vouer la plus grande attention au marché du capital et aux banques.

Ce n'est que lorsque la confiance sera restaurée à l'égard de l'économie, que nous reviendrons à un calme progressif. En attendant, l'acuité de la crise qui sévit dans le domaine du crédit risque de compromettre le relèvement économique. Comment l'en empêcher?

Ces derniers temps, divers milieux ont préconisé une *extension du crédit*. Nous pensons à ce propos que l'on surfait le pouvoir des banques d'émission, en croyant que l'économie pourra être relevée par ce moyen. A son tour, ce qu'on appelle la *politique du marché ouvert* (open market policy) n'aura d'efficacité qu'à certaines conditions. Il est probable qu'en achetant des obligations d'Etat, la Banque nationale aurait pu empêcher que la crise subie par les valeurs de premier rang prenne une telle envergure. Nous doutons qu'aujourd'hui il soit encore temps de remédier à la crise par ce moyen. Il est plus que certain que les billets utilisés par la Banque nationale pour l'achat des obligations seront également thésaurisés. Quoi qu'il en soit, rien ne laisse prévoir qu'ils entreront dans le circuit de l'économie aussi longtemps que cette dernière ne présentera pas des conditions plus encourageantes pour la consommation et pour les investissements de capitaux. Tandis que la politique du marché ouvert, contrairement aux obligations de l'Etat, a, dans une certaine mesure et à condition qu'elle soit soutenue par des mesures de politique économique, un but, nous mettons les intéressés en garde de ne pas étendre cette méthode aux prescriptions de dettes des banques privées. En ce faisant la Banque nationale dépasserait les tâches qui lui incombent et elle compromettrait la réalisation de son but principal.

En ce qui concerne les banques, seule entre en considération comme aide l'assurance donnée par la Banque nationale qu'elle

sera large dans l'octroi des crédits de nantissement. Si en ce faisant, on parvenait à réduire quelque peu les fonds liquides très élevés dont les banques ont actuellement besoin pour faire face à toutes les demandes, sa politique de crédit serait également allégée. Le moratoire de la loi sur les banques peut être une épée à deux tranchants, car il ne calme pas la situation. Si l'on n'arrive pas à limiter l'application de ce moyen à des cas exceptionnels, le moratoire ne manquera pas de devenir la propre méthode de liquidation des banques.

La principale mesure à prendre consiste à *régulariser le marché des capitaux suisses*, afin de pouvoir couvrir les besoins économiquement justifiés de capitaux par les capitaux disponibles et de maintenir le niveau de l'intérêt aussi bas que possible. Cette tâche sera sensiblement facilitée, dès que les sommes chassées par la déflation seront remises à la disposition de l'économie. Pour compléter cette influence exercée sur le marché national des capitaux, un *contrôle sévère de l'exportation des capitaux* est indispensable, contrôle qui ne serait pas limité aux émissions d'emprunts et aux gros crédits bancaires, mais qui s'appliquerait également à l'activité que les bourses exercent en Suisse avec l'aide d'instituts bancaires. En conjuguant la politique d'exportation et celle du crédit les autorités fédérales et la Banque nationale devront s'efforcer de mettre les créances internationales et le bilan du rendement des capitaux de la Suisse en rapport avec son commerce international. Nous considérons en outre qu'il serait dans l'intérêt du crédit de l'Etat de maintenir d'une manière continue le cours des valeurs d'emprunts de l'Etat pour permettre à l'Etat d'obtenir des crédits à des conditions avantageuses. Du reste, les banques, plus particulièrement la Banque nationale, devraient soutenir tant qu'elles le peuvent les mesures de politique économique que nous préconisons plus haut.

6. Le financement.

Où prendre les sommes considérables que nécessiteront aussi bien le développement de l'économie extérieure que la création d'occasions de travail sur le marché indigène? Croire que l'on peut sans argent entreprendre une vaste action pour surmonter la crise, équivaut à vouloir faire revenir un moribond à la vie sans frais de médicaments et de médecin. Toutefois cette question du financement n'est pas la plus difficile. Nous obtiendrons les moyens nécessaires si nous avons la ferme volonté de les prendre au bon endroit.

A ce propos, nous revenons à une proposition faite à plusieurs reprises déjà: Les dépenses de la Confédération pour combattre la crise sont à porter sur un *compte de crise* qui sera alimenté par un impôt spécial sur les amortissements.

Si dès le début l'on avait suivi une politique de soutien cohérente, si l'on avait empêché la baisse des prix et des salaires, il y aurait un moyen très simple d'obtenir des subventions pour venir en aide à l'exportation, à savoir, un impôt sur les importations qui aurait en même temps empêché la pression de la déflation. Or, maintenant que les ouvriers de l'industrie d'exportation, une grande partie des agriculteurs et surtout les chômeurs ne touchent plus qu'un revenu très réduit, cette politique qui consiste à vouloir rétablir l'équilibre par l'imposition de l'importation, ne serait plus concevable économiquement et psychologiquement.

Notre pays dispose par contre de réserves fiscales dont l'utilisation offre l'avantage incontestable de ne pas intensifier la déflation. Nous citons les trois sources de revenus que la Suisse n'a pas encore épuisées et auxquelles nous avons déjà fait allusion l'automne dernier lors de la discussion sur le programme financier. Ce sont:

1. frapper les fortunes exonérées d'impôt, en unifiant la législation fiscale;
2. l'imposition des successions;
3. une imposition plus judicieuse sur la consommation de luxe, en particulier les divertissements.

Les charges fiscales en Suisse sont très critiquées. Or, dans les renseignements qu'il donne dans son message du 22 novembre 1935 sur le programme financier, le Conseil fédéral prouve d'une façon convaincante que, comparativement aux charges fiscales à l'étranger, l'imposition totale du revenu populaire suisse par la Confédération, les cantons et les communes est encore très modérée. Il n'est donc pas question que les limites du possible soient atteintes en matière fiscale. Le fait que certaines catégories de contribuables sont mises fortement à contribution dans nombre de cantons et de communes, est dû à l'insuffisance du système de taxation dans la plupart des cantons, ce qui permet aux contribuables de soustraire au fisc une partie des sommes imposables. C'est la raison pour laquelle des sommes considérables *échappent à l'imposition directe*. L'impôt fédéral de guerre ne frappait que 18 à 19 milliards de francs, alors que la fortune nationale est évaluée à plus de 50 milliards (certaines statistiques vont même plus loin). Abstraction faite des fortunes publiques, des associations exemptes d'impôts, en outre des créances à l'étranger et des petites fortunes exonérées de tout impôt, il reste pour le moins 10 à 20 milliards de francs imposables. Grâce à une imposition plus judicieuse des fortunes qui jusqu'ici ont échappé au fisc, on pourrait, même en réduisant certains taux d'impôts très élevés, augmenter de 100 millions environ le rendement de l'impôt sur la fortune. Une telle réforme ne pourra naturellement s'accomplir que si la Confédération procède à l'unification du système fiscal. En ce faisant, on supprimerait les fuites intercantionales de capi-

taux qui causent de graves préjudices à certains cantons, et l'on arriverait à une répartition beaucoup plus équitable des charges fiscales.

Il est de notoriété publique que l'on a fort négligé l'*impôt sur les successions en Suisse*. Le professeur Eugène Grossmann, une autorité en matière financière, a déclaré « qu'une somme de 20 millions, provenant des droits de succession, est une somme dérisoire pour un pays où le chiffre des héritages s'élève chaque année à une somme variant entre 1 et 1½ milliards de francs ». On pourrait quadrupler le rendement de cet impôt et cela sans qu'il soit besoin d'imposer des taux aussi élevés que ceux en vigueur en Angleterre, par exemple. Ce serait également à la Confédération d'utiliser cette source d'impôt pour égaliser la répartition et pour empêcher les contribuables de soustraire les sommes imposables, tout en indemnisant les cantons pour les recettes qu'ils perdraient par là.

Le Conseil fédéral a prouvé lui-même qu'en ce qui concerne l'imposition de la consommation de luxe, la Suisse est très en retard sur la plupart des Etats qui entrent en ligne de compte pour la comparaison.

En procédant à une réforme fiscale par la réalisation d'un de ces impôts ou une combinaison des propositions soumises, les dépenses nécessitées pour combattre la crise seraient couvertes et toute crainte au sujet des finances de l'Etat serait ainsi dissipée.

Nous ne tarderions pas à nous rendre compte que cette politique, appliquée judicieusement, n'exigerait nullement des sommes considérables, au début peut-être, car elle empêcherait de nouveaux foyers de crise de se former dans l'économie et de faire de nouveaux trous dans les finances de l'Etat.

7. Mesures de politique sociale.

Il conviendra également de prendre des mesures de politique sociale pour soutenir la politique économique. La première qui entre en ligne de compte est la *réduction des heures de travail*, afin de permettre à de nombreux chômeurs de goûter de nouveau au bienfait d'un travail régulier. Une attention toute particulière devra être vouée à cette question, du moins aussi longtemps que les mesures prises en vue d'assainir la situation n'auront pas encore eu de répercussions favorables sur le marché de l'emploi. Pour éviter d'entrer dans des détails, nous nous permettons de vous rappeler la requête de 1932, déjà mentionnée plus haut.

Nous sommes en outre d'avis que malgré la crise il ne faut pas réduire les œuvres de politique sociale, au contraire, il faut les développer, en particulier pour ce qui concerne les *prestations de l'assurance sociale*, car toute restriction entraîne inmanquablement une aggravation de la crise, du fait qu'elle frappe les plus

pauvres et amenuise ainsi la consommation des masses. Ce que l'on croit pouvoir ainsi économiser, se paye ailleurs plus cher encore.

8. Conclusions.

Monsieur le conseiller fédéral, nous venons de vous exposer ouvertement et clairement les moyens d'abandonner pour toujours la politique d'adaptation et de déflation. Nous avons démontré par quelles mesures on pourra éviter une aggravation de la crise et parvenir petit à petit à une amélioration de la situation. Ces moyens, nous le répétons, nécessitent naturellement un gros effort. Si la volonté fait défaut, ou si cette politique devait être irréalisable, il n'y aurait plus qu'à avoir recours à la baisse de l'étalon or pour mettre un terme à la déflation. Les représentants de la classe ouvrière ne craindront pas d'avoir recours à ce moyen, car ils sont fermement résolus à épargner au peuple suisse la déchéance et la misère que crée la déflation. Mais dans ce cas, on ne pourra également pas éviter d'avoir recours à la politique de soutien et de reconstruction, même s'il y avait moyen de se sortir d'embarras avec moins de frais et moyennant des interventions moins vigoureuses de la part de l'Etat.

Pour terminer, il convient de créer en même temps que les bases d'une politique économique les conditions psychologiques du relèvement. Pour ce faire, il faut que l'Etat adopte une autre attitude à l'égard de la crise et des moyens de la combattre. Si le peuple se rend compte que les autorités sont disposées à fournir les moyens nécessaires à la défense économique de notre pays et qu'elles s'appliquent méthodiquement à surmonter la crise, on parviendra très certainement à obtenir du peuple, la confiance et l'énergie qui contribueront très fortement à faire triompher les mesures qui s'imposent. En ce qui les concerne, les organisations syndicales sont prêtes à collaborer intensivement à cette œuvre à condition que l'on suive la voie propre à nous sortir du chaos.

Economie politique.

Le revenu national suisse.

Si l'on additionne les revenus que touchent les habitants d'un pays pendant une année, on obtient le revenu national. Il s'agit donc du total de tous les revenus additionnés. Il est très difficile de l'établir en chiffres car il n'existe pas de statistique à ce sujet. On pourrait en établir une là où l'imposition du revenu est générale; et encore faudrait-il que cet impôt frappe tous les genres de revenus et tous les habitants. Il est vrai qu'en raison des fraudes fiscales, les chiffres ainsi obtenus ne répondraient pas toujours à la réalité. En Suisse, la statistique fiscale ne suffit pas. Les divers impôts prélevés par la Confédération,